



Appel permanent en matière de recherches sur le handicap et la perte d'autonomie

Ouverture de l'appel à projets : vendredi 24 Avril 2009

Prochaine date limite de dépôt des dossiers de candidature : 31 mars 2010

Contexte :

Les maladies chroniques et les pathologies invalidantes ont, dans les sociétés industrialisées, un retentissement croissant sur la vie quotidienne : le handicap y est désormais une question sociale, sociétale et politique de premier plan. Autour de cette question, un milieu de recherche s'est progressivement constitué au niveau international et a contribué à l'émergence des *Disability Studies*. Les enjeux sont importants puisque la production de connaissances dans ce vaste champ de recherche autonome (qui va de la biomédecine aux sciences de l'ingénieur et aux sciences humaines) est utile pour définir des prises en charge médicales, médico-sociales et sociales adaptées, pour mettre en place des politiques publiques ou encore commercialiser de nouveaux produits industriels répondant aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

Un état des lieux de la recherche française sur le handicap et la perte d'autonomie fait apparaître une situation médiocre, dénoncée depuis plus de vingt ans¹. L'insuffisance des moyens financiers et la dispersion des moyens humains se conjuguent au manque de

¹ Rapports Fardeau (1985 et 2004), rapport de la Commission des affaires sociales du Sénat de 2002, rapport de la Cour des comptes de 2003, rapport Thoumie (2004), rapport de l'ONFRIH (2008).

visibilité des travaux, aux cloisonnements disciplinaires et institutionnels, à l'absence de dispositif de coordination, etc. Les grandes institutions de recherche restent encore trop peu mobilisées. Les milieux industriels concernés (transports, habitat, santé, domotique etc.) ne sont pas suffisamment engagés dans l'effort de Recherche & Développement. La mobilisation des fondations et associations concerne généralement des domaines spécifiques. La multiplicité des associations concourt en outre au morcellement de la recherche.

Appel permanent :

La Mission Recherche de la DREES s'associe à la CNSA (dans le cadre d'une convention de partenariat) en vue de concourir au développement et à la structuration d'un milieu de recherche sur la perte d'autonomie à tous les âges de la vie, par la mise en commun de moyens humains et financiers. Dans ce cadre, les deux opérateurs lancent un appel permanent (ouvert au 24 avril 2009) en matière de soutien aux recherches sur le handicap et la perte d'autonomie.

Dans le cadre de cette association plusieurs modalités ont été retenues :

- un appel permanent décrit dans ce document
- des appels à projets de recherche qui seront lancés ultérieurement
- la mise en place de conventions pluriannuelles avec des organismes de recherche qui seront traitées séparément

Le présent appel vise donc à renforcer le secteur de la recherche portant sur le handicap et la perte d'autonomie par des soutiens individuels et collectifs :

- par le soutien apporté à des équipes ou à des porteurs de projets individuels dans trois champs principaux : l'aide au montage de projets de recherche, la valorisation (publications, colloques) et l'ouverture vers l'Europe et l'international ;
- par l'attribution d'un prix de thèse ainsi qu'un prix Master 2 de recherche dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie.
- par une démarche proactive de soutien à des réseaux de recherche ;
- par des initiatives communes d'appels à recherches (pour le soutien aux jeunes chercheurs);

Les types d'actions éligibles pour chacune de ces modalités de soutien sont plus amplement détaillés ci-dessous et les formulaires de candidature sont également téléchargeables.

MODALITES DE CANDIDATURE SELON LA NATURE DES ACTIONS DE RECHERCHE

Les actions de recherche portant sur le handicap ou la perte d'autonomie sont a priori éligibles, si elles portent sur la question des personnes en perte d'autonomie et de leurs besoins, des aides techniques, des aidants, de l'habitat, des établissements et services médico-sociaux d'accueil des personnes handicapées, des représentations sociales du handicap ou de la vieillesse, de l'insertion scolaire et professionnelle des personnes handicapées, du droit des personnes dépendantes ou encore des mobilisations autour de la représentation des personnes handicapées (quel que soit leur âge) ou en perte d'autonomie.

En revanche, sont exclus, les projets portant sur l'accessibilité des lieux publics et des transports.

Les projets pourront relever des diverses disciplines concernées par ces questions – sociologie, économie, droit, anthropologie, science politique, science éducative, philosophie, histoire, psychologie, épidémiologie, santé publique, science de l'ingénieur – et s'intéresser aux populations, à leurs besoins, aux équipements, aux services ou encore aux politiques publiques. Le Comité scientifique veillera lors de la sélection à la représentation de cette diversité thématique et disciplinaire et accueillera favorablement les projets pluridisciplinaires.

1. Soutien aux actions individuelles en matière de recherche dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie

Sont éligibles dans ce premier type de soutien, les demandes :

- **de valorisation des recherches** dans le domaine du handicap de la perte d'autonomie : publications d'ouvrages, d'articles, traduction de rapports, de projets d'articles soumis à des revues internationales à comité de lecture, en particulier en langue anglaise ;

Téléchargement du formulaire VALORISATION

- **de participation à des missions ou manifestations** à caractère scientifique en France ou à l'étranger pour les chercheurs ou intervenants dans le domaine de la perte d'autonomie, opérant dans des équipes ou des institutions françaises ;

Sera également soutenue la participation de chercheurs ou d'intervenants étrangers à des missions ou à des manifestations à caractère scientifique organisées en France sur le thème du handicap et de la perte d'autonomie;

Téléchargement du formulaire MISSIONS

➤ **d'aide au montage de projets de recherche français et européens**

Seront soutenus des projets de recherche dans le domaine de la perte d'autonomie nécessitant un concours extérieur en termes de formation, de soutien méthodologique, de complément d'expertise dans les disciplines connexes, d'assistance à la rédaction ou à la conduite de projet (type ANR, projets européens, etc...), d'insertion au sein d'un réseau, etc... ;

Téléchargement du formulaire AIDE MONTAGE PROJETS

2. Prix de recherche dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie

Un prix de thèse ainsi qu'un prix de « Master-2 recherche » soutenu dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie seront décernés annuellement. La CNSA et la Mission Recherche de la DREES ont créé ces prix en 2009 pour récompenser chaque année une excellente thèse et un mémoire de Master 2-Recherche prometteur, et valoriser ainsi un domaine de recherche encore trop peu développé.

Calendrier et dossiers de candidature

Peuvent candidater des étudiants ayant soutenu ou devant soutenir une thèse (ou leur mémoire) dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie, quelle que soit la discipline de rattachement universitaire, entre le 1^{er} Septembre 2008 et le 31 Juillet 2010. Toute candidature devra être accompagnée par une lettre du directeur de thèse, ou un des co-directeurs.

Téléchargement du formulaire PRIX DE RECHERCHE

Les lauréats des prix de thèse et de Master-2 recevront respectivement un prix de 9 000 euros et de 5 000 euros.

Date limite d'envoi du dossier de candidature : 31 Juillet 2010.

Notification des résultats : Décembre 2010

3. Soutien au développement de réseaux de recherche sur le handicap et la perte d'autonomie

Sont éligibles à un soutien les chercheurs, collectivités, associations, fondations, engagés dans une activité d'organisation de séminaires de recherche (ou de séminaires mixtes) dans le domaine du handicap et la perte d'autonomie, et de constitution de réseaux nationaux ou internationaux à finalité de recherche, impliquant des chercheurs (seniors et doctorants), professionnels, associations...

Seront particulièrement appréciés les projets visant à la structuration d'un réseau de « jeunes chercheurs » (mastériens, doctorants et post-doctorants) travaillant sur le handicap et la perte d'autonomie.

Seront soutenues les initiatives de valorisation et de mise en commun des travaux de jeunes chercheurs (séminaires, colloques « jeunes chercheurs », aide à la publication d'actes de colloque, etc.) ainsi que les projets portés par de petites équipes fédérées autour d'un projet novateur, permettant l'intégration de post-doctorants.

L'aide sera versée à la structure portant le projet.

Téléchargement du formulaire SOUTIEN DEVELOPPEMENT RESEAUX

4. Appel « blanc » à recherches (pour le soutien aux jeunes chercheurs)

Peuvent être présentés dans ce cadre des projets de recherche **d'une durée de deux ans maximum**, portant sur le handicap ou la perte d'autonomie.

Les responsables de projets doivent être membres d'un laboratoire relevant d'un organisme de recherche². Ils devront consacrer au moins 15 % de leur temps au projet de recherche. **La participation d'un jeune chercheur (doctorant ou post-doctorant) au projet est obligatoire.** Le jeune chercheur se verra allouer une rémunération pour la durée du projet, dont le montant est équivalent à celui d'une allocation de recherche (ou de post-doctorat le cas échéant).

La pluridisciplinarité des projets sera particulièrement appréciée.

Les dossiers pourront être renvoyés tout au long de l'année. L'évaluation des projets sera effectuée par un comité scientifique composé de chercheurs couvrant les différentes disciplines du domaine ainsi que de représentants des directions de la DREES et de la CNSA, qualifiés sur les questions traitées. Le comité scientifique se réunira deux fois par an et les résultats des projets sélectionnés seront communiqués début juin et fin octobre³ chaque année.

NB : En 2009, il n'y aura qu'une seule session à l'automne, et la date limite pour que le projet soit pris en compte est le 31 août 2009..

Téléchargement du formulaire APPEL BLANC A RECHERCHES

² Organisme de recherche : est considéré comme organisme de recherche, une entité, telle qu'une université ou institut de recherche, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer les activités de recherche et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement.

³ La date limite pour que le projet soit pris en compte dans la première session est donc fixée au 31 Mars et au 31 Août pour la deuxième session.

L'ensemble des dossiers de candidature sont téléchargeables :

- sur les sites de la CNSA (à l'adresse suivante : <http://www.cnsa.fr>) et de la DREES-MiRe (<http://www.sante.gouv.fr/drees/appelprojet/doc.html>)
- ou sur demande par mail à drees.aap-handicap@sante.gouv.fr

Les dossiers de candidature devront être envoyés :

- en version électronique à drees.aap-handicap@sante.gouv.fr. Le dossier de réponse devra être envoyé au **format Word en un seul document**.
- **et par poste, en version papier**, en 4 exemplaires, comportant les signatures (l'original et 3 copies) à :

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

DREES, Mission Recherche

A l'attention d'Isabelle MADELENAT

14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP

Renseignements administratifs et scientifiques :

Toutes les questions scientifiques et techniques pourront être posées par les équipes par messagerie électronique à l'adresse suivante : drees.aap-handicap@sante.gouv.fr.